



VÉLO CLUB DE L'OUEST

9 chem Pavadé Savannah
97460 SAINT-PAUL



MR HUBERT Luce Tél : 0692 66 38 78, mail : karinedudon@yahoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER

CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL DE LA POSSESSION

La Possession / Ravine à Malheur

Samedi 15 Août 2020

Horaires et Catégories :

| | |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 13h30 : 1^{er} DEPART : Puis toutes les minutes selon le tirage au sort dirigé. |
| Féminines Junior-Senior | |
| Cadets | Féminines Jun-Sen Cadet, P-CY D1 D2 D3 D4, |
| Pass'Cyclisme D3, D4 Pass'Cyclisme D1, D2 | |
| Catégorie Rég. C1-2-3, Junior, Espoir | Cat Rég C1-2-3, Junior, Espoir Départ toutes les 2 minutes |
| | |

Itinéraire :

Départ : Rue Louis Aragon, Camp Magloire, La Possession ; à droite RD41 ; direction Ravine à Malheur

Arrivée : Plateau 21 face PK 21. Parcours de 10,700km.

CONSIGNE DE SECURITE : Il vous est demandé de respecter le code de la route, ainsi que la propreté de l'itinéraire emprunté.

VEHICULE OUVREUR : interdit.

VEHICULE SUIVEUR : 1 véhicule autorisée par coureur.

VEHICULES : Le numéro d'immatriculation du véhicule suiveur devra être communiqué obligatoirement à l'arbitre avant le départ du coureur.

Le véhicule devra respecter la distance réglementaire (10m, feux de croisement, warning).

EQUIPEMENT : Les vélos de CLM devront être aux normes fédérales en vigueur sous peine de sanction.

EQUIPEMENT DES BICYCLETTES :

- Les systèmes d'ajouts de guidon et les guidons de tri athlète sont autorisés pour toutes les catégories, sauf Cadets. Le braquet Cadet doit être réglementaire (7,62m).

DEPANNAGE : Autorisé, à droite et à l'arrêt.

RAVITAILLEMENT : Interdit

CONTROLE : présence du coureur 5 minutes avant son départ.

ENGAGEMENTS : 8€ par coureur, +4€ / dossard si oublié.

→ Votre dossard FFC 2020 est obligatoire, + 4€ si oublié.

- **Inscriptions obligatoires sur :** www.webservices.re
avant le jeudi 13.08.2020 – 12H00.

- **PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE.** Les inscrits ne prenant pas le départ seront amendés de 15€.

Date limite d'inscription :
Le Jeudi 13-08-2020 – 12h00.

PRIX AUX COUREURS : Pas, de Grille Fédérale.

RECOMPENSES : Les 3 premiers de chaque catégorie.

Arbitres : CHEFIARE A., DUDON K., FERRERE J.-S., GOULJAR E, LAUTET D.

Délégué Fédéral : CHEFIARE A

- Un représentant de chaque club est attendu à 13h00 au départ pour le paiement par chèque des engagements de leurs coureurs.

Il est rappelé aux coureurs que seul le côté droit de la chaussée leur est autorisé.

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation Fédérale (FFC).